

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du six mars deux mil dix-sept

L'an deux mil dix sept et le 6 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de Conseil de la mairie sous la présidence de Mr GROSSIN Jean, Maire.

Présents : M. GROSSIN Jean, Maire, Mmes : DAUTREPPE Marie-Bernadette, DUBREUIL Virginie, GUILBAUD Guylène, PONCET Nathalie, Mrs BRETHOMÉ Joseph, DUPÉ Frédéric, DUPÉ Raymond, JOLLY Claude, MORNET Jean-Claude.

Absents excusés : BERRIAU Laure procuration à PONCET Nathalie
JOLLY Benoit procuration à GROSSIN Jean

Absent : MARTINEAU Didier

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le Conseil vote les budgets primitifs 2017 comme suit :

- le budget général s'équilibre en section de fonctionnement à 733.931,00 € et en section d'investissement à 1.112.795,00 €.
- le budget assainissement s'équilibre en section de fonctionnement à 83.200,00 € et en section d'investissement à 185.442,00 €.

L'équilibre des budgets lotissements, en opérations réelles, est de :

- lotissement des Mûriers : 131.300,00 €
- lotissement des Hirondelles : 745.100,00 €

DECISION CONCERNANT LA CONVENTION RELATIVE A L'OFFRE DE CONCOURS DU GAEC DE Mrs GAZEAU ET BONNEAU

Mrs Adrien BONNEAU et Frédéric GAZEAU, dirigeants du Gaëc La Jaubretière, ont décidé de diversifier leurs activités et de procéder au stockage de céréales pour le compte de la CAVAC dans leurs bâtiments existants. Pour garantir un fonctionnement normal de cette nouvelle activité, qui va générer un trafic routier plus dense sur la voie communale, des travaux de sécurité sur le chemin communal et la réfection de la voie sont nécessaires. L'offre de concours du Gaëc La Jaubretière, présentée par les dirigeants en exercice, est acceptée par le conseil municipal qui valide le projet de convention.

INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Les indemnités de fonction des élus sont calculées sur l'indice 1015 de la fonction publique. Cet indice étant supprimé le conseil décide que les indemnités seront appliquées sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

En mairie, le 10 mars 2017

Le Maire,
Jean GROSSIN